



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze le quatorze décembre, à compter de dix-huit heures, le conseil municipal, sur convocation en date du 7 décembre 2015 de Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc GRICOURT, maire.

#### **Présents :**

GRICOURT Marc, GARCIA Corinne, BOUJOT Jérôme, REBOUT Chantal, VETELE Benjamin, SOULES Odile, BOURSEGUIN Yann, DEGRUELLE Christophe, LAUMOND-VALROFF Isabelle, VIEIRA Gildas, BOISSEAU Pierre, ESKI Ozgur, BUTEAU Louis, MONTEIRO Catherine, VILLANFIN Annick, TROTIGNON Chantal, OLIVIER Yves, DELAPORTE Jean-Benoit, BORDIER Sylvie, SCHWARTZ Mathilde, BOREL Sylvaine, ROBILIARD Denys, FERET Marie-Agnès, PATIN Joël, BEIGBEDER Françoise, BERNABOTTO Jean-Michel, QUINET Fabienne, MERESS Rachid, THIOLLET François, COUTY Myriam, LOUIS Claire, CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, REINEAU Véronique, FERRE Christelle, FETILLEUX Catherine, CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel

#### **Pouvoirs :**

DE RUL Marylène donne procuration à MONTEIRO Catherine, BARRETEAU Elise donne procuration à SOULES Odile, BOUCHOU Alexis donne procuration à DELAPORTE Jean-Benoit

#### **Début de séance 18 h 00**

#### **Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin VETELE**

**ADMINISTRATION GENERALE** – Article L. 2122-22 du CGCT - Délégation accordée au Maire par le conseil municipal - Compte-rendu des décisions prises.

Le conseil municipal a décidé de prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

**Décision : Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises dans le cadre de sa délégation.**

**N° 2015-284** | **FINANCES** – Budget principal - Exercice 2015 - Décision modificative n° 5.

Le conseil municipal a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2015.

**Décision : à l'unanimité**

**N° 2015-285** | **FINANCES** – Budget principal - Exercice 2016 - Budget primitif.

Le conseil municipal a décidé de :

- examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toute convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée et individualisée au présent budget.

**Décision : à la majorité avec 34 voix pour et 9 voix contre (CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, REINEAU Véronique, FERRE Christelle, FETILLEUX Catherine, CHASSIER Michel,**

<b>N° 2015-286</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Maison de la Magie - Exercice 2016 - Budget primitif.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-287</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Boutique du château - Exercice 2016 - Budget primitif.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-288</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Son et lumière - Exercice 2016 - Budget primitif.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-289</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe de l'Eau - Exercice 2015 - Décision modificative n° 1.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2015.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-290</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Stationnement payant - Exercice 2016 - Budget primitif.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-291</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe de l'Eau - Exercice 2016 - Budget primitif.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-292</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe du Chauffage urbain - Exercice 2016 - Budget primitif.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-293</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal Alain Gerbault - Exercice 2016 - Budget primitif.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-294</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal La Goualière - Exercice 2016 - Budget primitif.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-295</b>	<b>FINANCES</b> – Budget annexe Lotissement communal Clos de la Maçonnerie - Exercice 2016 - Budget primitif.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'examiner les différents chapitres qui constituent ce budget et les adopter.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-296</b>	<b>FINANCES</b> – Ecole Numérique - Création de l'Autorisation de Programme.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la création de l'Autorisation de Programme (AP) relative à l'opération École Numérique pour un montant de 764 000 € TTC,
- approuver la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP) correspondants comme suit :

	Montant global	2016	2017	2018
<b>Mouvements prévus en CP</b>	764 000,00 €	500 000,00 €	132 000,00 €	132 000,00 €
<b>AP votée et affectée</b>	764 000,00 €			

AP n° 2019ECOLENUMAPD

**Décision : à la majorité avec 39 voix pour et 4 abstentions (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)**

<b>N° 2015-297</b>	<b>FINANCES</b> – Ville Numérique – Diminution de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP).
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la diminution de l'Autorisation de Programme (AP) relative à l'opération Ville Numérique en la portant de 815 000 € à 615 000 € TTC,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Mouvements mandatés en CP</b>	615 000,00 €	163 666,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	121 334,00 €
<b>AP votée et affectée</b>	615 000,00 €					

Rappel n° d'AP : 2009VILLENUMAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-298</b>	<b>FINANCES</b> – Réhabilitation du gymnase Honoré de Balzac - Création de l'Autorisation de Programme.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver la création de l'Autorisation de Programme (AP) relative à la réhabilitation du gymnase Honoré de Balzac pour un montant de 1 000 000 € TTC,
- approuver la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP) correspondants comme suit :

	Montant global	2016	2017	2018
<b>Mouvements prévus en CP</b>	1 000 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	400 000,00 €
<b>AP votée et affectée</b>	1 000 000,00 €			

AP n° 2029BALZACAPD

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-299</b>	<b>FINANCES</b> – Eau potable – Exercice 2016 – Part communale relative à la période comprise entre le 1er janvier et le 30 septembre 2016
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de fixer, pour la période comprise entre le 1er janvier et le 30 septembre 2016, le montant de la part communale du prix de l'eau potable à 0,40 €/m3 H.T.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-300</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2016 - Services Techniques Municipaux
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider que les prestations seront assurées par les Services Techniques sous réserve qu'elles n'apportent aucune gêne au fonctionnement normal des services ;
- fixer le montant de chacune de ces prestations à compter du 1er janvier 2016, conformément aux propositions, étant précisé que, pour toute prestation effectuée les dimanches et jours fériés ou en période de nuit (22 heures à 7 heures), les tarifs de personnel seront majorés de 100 %.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-301</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2016 - Vie Associative
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'adopter les tarifs 2016.

**Décision : à la majorité avec 39 voix pour et 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)**

<b>N° 2015-302</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2016 - Occupation du Domaine Public
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'approuver les tarifs 2016.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-303</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2016 - Muséum d'Histoire Naturelle
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les tarifs du muséum d'histoire naturelle pour l'année 2016,
- accepter le paiement par chèque culture de la région Centre,
- accepter le paiement par chèque culture de la Société Le Chèque Lire (délibération n° 272 du 23/06/08),
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de ces tarifs.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-304</b>	<b>FINANCES</b> – Tarification 2016 - Fondation du Doute
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les tarifs 2016 de la Fondation du Doute et la répartition des billets jumelés Château/Fondation du Doute - Maison de la Magie/Fondation du Doute et des billets TER Maison de la Magie/Fondation du doute/Château,
- adhérer au dispositif CLARC « chéquier culture » mis en place par la Région Centre-Val de Loire,
- adhérer à l'offre « Pass Art Contemporain » proposée par Télérama,
- poursuivre l'autorisation de paiement :
  - . par chèque vacances sachant que le montant de la rémunération versée par la Ville à l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) est de 1% de la valeur nominale des chèques-vacances pour toute remise de chèques supérieure à 200 € et à 2 € pour toute remise inférieure à 200 €,
  - . par chèque culture sachant que le montant de la rémunération payée par la Ville à la Société Le Chèque Lire est de 5% hors taxes sur la valeur faciale des chèques culture encaissés par la Fondation du Doute.

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les contrats, conventions et autres documents liés à l'application des tarifs 2016 de la Fondation du Doute.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-305</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2016 - Musée de la Résistance, de la Déportation et de la Libération en Loir-et-Cher
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'accepter la tarification pour les droits d'entrée au Musée de la Résistance pour l'année 2016.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-306</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2016 - Théâtre Nicolas Peskine - Théâtre de la Maison de la Magie - Mise à disposition à des associations ou structures culturelles
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de fixer les nouveaux tarifs de location du théâtre Nicolas Peskine et du théâtre de la Maison de la Magie.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-307</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2016 - DGA EEJS à compter du 1er janvier 2016
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'adopter les tarifs applicables en 2016.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-308</b>	<b>FINANCES</b> – Tarifs 2016 - Prestations du service opérations funéraires dans les cimetières de la Ville
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'adopter les tarifs 2016.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-309</b>	<b>HABITAT</b> – Fusion-absorption de la SA Jacques Gabriel par la SA Immobilière Val de Loire – Dette garantie – Modification de l'identité de l'emprunteur
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de la création de la SA Immobilière Centre Loire issue de la fusion-absorption de la SA Jacques Gabriel par la SA Immobilière Val de Loire ;
- déclarer pour la bonne forme, compte-tenu de la substitution de la personne morale débiteur principal la SA Jacques Gabriel, par l'effet de l'intervention d'une fusion absorption de la SA Jacques Gabriel par la SA Immobilière Val de Loire, réitérer expressément l'engagement de caution préalablement consenti auprès de la CAISSE D'EPARGNE et ce dans les conditions d'engagement strictement identiques au profit de la SA Immobilière Centre Loire ;
- déclarer pour la bonne forme, compte-tenu de la substitution de la personne morale débiteur principal la SA Jacques Gabriel, par l'effet de l'intervention d'une fusion absorption de la SA Jacques Gabriel par la SA Immobilière Val de Loire, réitérer expressément l'engagement de caution préalablement consenti auprès du DEXIA-CREDIT LOCAL et ce dans les conditions d'engagement strictement identiques au profit de la SA Immobilière Centre Loire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants et toutes pièces matérialisant ces modifications.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-310</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> – MUTUALISATION – Rapport et projet de schéma de mutualisation d'Agglopolys – Avis à rendre par le conseil municipal
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le projet de schéma de mutualisation adopté par le conseil communautaire d'Agglopolys,
- dire que la présente délibération sera transmise au Président d'Agglopolys.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-311</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Ajustement du tableau des emplois
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- créer les emplois figurants au tableau des effectifs ;
- autoriser le président ou son représentant à signer tous les actes correspondants à ces nominations.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-312</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Passation d'une convention de partenariat avec l'association Comité des Oeuvres Sociales et des Activités de Loisirs (COSAL)
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- décider la conclusion d'une nouvelle convention de partenariat avec le Comité des œuvres sociales et des activités de loisirs (COSAL) pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2018, convention dont l'objet est de déterminer les modalités du concours apporté à cette association, eu égard à l'intérêt général qui s'attache à la réussite des objectifs qu'elle poursuit ;

- autoriser en conséquence le Maire ou son représentant à signer ce document au nom de la ville de Blois.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-313</b>	<b>PERSONNEL TERRITORIAL</b> – Création d'emplois saisonniers et recours au personnel vacataire - Année 2016
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- créer pour 2016 les emplois saisonniers et vacataires ;
- inscrire au chapitre 012 du budget du personnel 2016 les emplois saisonniers et vacataires repris.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-314</b>	<b>ELUS MUNICIPAUX</b> – Missions municipales accomplies par les élus municipaux - Remboursements de frais
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé d'autoriser, dans le cadre de cette procédure, les remboursements de missions suivants :

Nom & Prénom	Date	Lieu	Objet de la mission	Frais à rembourser
SOULES ODILE	18/09/2015	St Pierre des Corps	Visite du centre de santé	5,90 €
SOULES ODILE	21 au 24/09 2015	Montpellier	Congrès du l'Union Sociale pour l'Habitat	454,33 €
MONTEIRO Catherine	08 au 11/10/2015	Weimar	Jumelage	309,00 €
MERESS Rachid	21 au 23/10/2015	CHAMBERY	Congrès nationale de la Transition énergétique - AMORCE	369,15 €

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-315</b>	<b>SYSTEMES D'INFORMATION</b> – Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général du marché « Acquisition de matériels informatiques pour les écoles élémentaires et maternelles de la Ville de Blois, ainsi que les prestations de maintenance et d'assistance » et lancement d'une nouvelle procédure.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à la déclaration sans suite pour intérêt général du marché « l'acquisition de matériels informatiques pour les écoles élémentaires et maternelles de la Ville de Blois, ainsi que les prestations de maintenance et d'assistance »,

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'exécution du nouveau marché d'informatisation des écoles « informatique dans les écoles publiques : matériel, maintenance et assistance ».

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-316</b>	<b>TRAVAUX</b> – Restructuration de la Crèche des Provinces – Avenant aux marchés de Travaux
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- adopter les avenants n° 1 aux marchés relatifs à l'opération de réhabilitation et d'isolation de la Crèche des Provinces comme suit :

N° du marché	Lot	Entreprise	Montant initial du marché HT	Montant avenant n°1		Nouveau montant du marché HT
				Moins-value	Plus-value	
023/15	N° 2 – Maçonnerie – Démolition	BIMG	29 030,43 €		8 226,60 €	37 257,03 €
025/15	N° 4 – Menuiseries Intérieures	MILLET	35 115,24 €	-252,20 €	877,37 €	35 740,41 €
026/15	N° 5 – Plâtrerie – Plafonds suspendus	ARARAT	24 937,42 €		703,00 €	25 640,42 €
028/15	N° 7 – Électricité – VMC	MENAGE	29 097,30 €		2 645,14 €	31 742,44 €
029/15	N° 8 – Revêtements de sols – Faïence	SRS	27 669,00 €		943,20 €	28 612,20 €

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants et tous les documents afférents à cette délibération.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-317</b>	<b>TRAVAUX - URBANISME</b> – Maison des Provinces – Transformation du logement de gardien en salles d'activités
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande de permis de construire et tous les documents nécessaires pour réaliser cette opération de restructuration de la Maison des Provinces.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-318</b>	<b>TRAVAUX - URBANISME</b> – Maternelle Clérancerie - Extension (Salle de classe)
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande de permis de construire et tous les documents nécessaires pour réaliser cette opération d'extension d'une classe de la maternelle Clérancerie.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-319</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE</b> – Rue de la Picardière - Modification du plan d'alignement approuvé les 13 juin 1980 et 3 juin 1983 - Résultats de l'enquête et approbation du plan
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les résultats de l'enquête publique et approuver la modification du plan d'alignement de la rue de la Picardière conformément à l'avis favorable émis le 17 novembre 2015 par Monsieur COQUELET, commissaire-enquêteur ;

- approuver le plan d'alignement modifié de la rue de la Picardière ;

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-320</b>	<b>VOIRIE COMMUNALE</b> – Rue de la Villette - Déclassement partiel du domaine public communal - Cession d'une emprise de terrain, issue du domaine public déclassé à la société SCCV Blois Villette, à prendre sur la parcelle DN n° 1024
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver le déclassement partiel du domaine public communal d'un terrain de 35 m<sup>2</sup> environ, à prendre sur la parcelle DN n° 1024, conformément au plan de déclassement joint à la délibération ;

- décider de la désaffectation de l'usage public de ladite emprise ;
- approuver la cession de cette emprise issue du domaine public déclassé au prix de 5 €/m<sup>2</sup>, au profit de la société SCCV Blois Villette ;
- dire que les frais d'acte et de document d'arpentage seront à la charge de la société SCCV Blois Villette ;
- dire que la recette sera inscrite au budget 2016 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession, ainsi qu'à signer au nom de la Ville tous actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-321</b>	<b>CHAUFFAGE URBAIN</b> – Réseau de chaleur des quartiers des Provinces et Laplace-Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Centre Hospitalier de Blois.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public du Centre Hospitalier de Blois ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer cette convention.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-322</b>	<b>ACCESSIBILITE</b> – Adoption d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour le patrimoine de la Ville de Blois
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée des Établissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public du patrimoine de la ville de Blois,
- autoriser le maire à signer et à déposer la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée auprès du préfet.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-323</b>	<b>URBANISME</b> – Quartier Coty – Rue Louis et Auguste Lumière – Foyer Lumière - Parcelle DR n° 592 partie et DR n° 589 – Déclassement partiel du domaine public communal - Résultats de l'enquête et approbation du plan
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver les résultats de l'enquête publique et approuver le déclassement du domaine public communal d'une emprise de 1 650 m<sup>2</sup> environ, à prendre sur les parcelles DR n° 589 et 592 partie, conformément à l'avis favorable émis le 17 novembre 2015 par Monsieur COQUELET, commissaire-enquêteur, et au plan parcellaire ;
- décider de la désaffectation de l'usage du public pour cette emprise, selon le plan parcellaire ;
- constater la sortie du domaine public communal de cette emprise et son transfert dans le domaine privé de la Ville de Blois ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-324</b>	<b>URBANISME</b> – CONSEIL MUNICIPAL - Délégations d'Attributions - Application des dispositions de l'article L. 2122-22 et suivants du CGCT - Ajustement du dispositif en matière d'urbanisme
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'accorder à Monsieur le Maire et, en son absence ou en cas d'empêchement, à chacun des adjoints dans l'ordre du tableau, les compétences suivantes en matière d'urbanisme dans ces termes :
  - \* « 15° exercer, dans la limite de 500 000 €, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
  - \* 21° exercer, dans la limite de 500 000 €, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme;
- amender en conséquence les § 15° et 21° de la délibération n°2014-049 du 12 avril 2014.

**Décision : à l'unanimité**



<b>N° 2015-325</b>	<b>FONCIER</b> – Quartier Nord - Avenue de l'Europe - Déclassement partiel du domaine public communal cadastré EW 272 et cession d'une emprise du domaine public déclassé à la SCI CML représentée par Monsieur CHOUAI Mehdi.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder au déclassement du domaine public communal d'une emprise de 1000 m<sup>2</sup> environ issue de la parcelle cadastrée EW n° 272 selon le plan de déclassement, dressé par les services techniques municipaux,
- décider de céder à la SCI CML représentée par Monsieur CHOUAI Mehdi, l'emprise d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, pour le prix total d'environ 31 000,00 €.
- dire que ce prix est susceptible d'être modifié en fonction de la superficie réelle arpentée,
- dire que les frais d'arpentage et d'acte notarié seront supportés par l'acquéreur,
- dire qu'un avant contrat sera signé entre la SCI CNL et la Ville préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, sous conditions suspensives que la SCI CNL appose une clôture doublée d'une haie végétale au droit de ladite parcelle en bordure de l'avenue de l'Europe,
- dire que la Ville autorisera la SCI à réaliser les travaux sur son unité foncière dans l'attente des formalités de cession,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que la recette sera inscrite au budget 2016.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-326</b>	<b>FONCIER</b> – Quartier Saint Georges - Lotissement «Le Clos de la Maçonnerie» - Cession du lot en accession libre n° 13 à Monsieur et Madame HABBANI Abdelhafid.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- prendre acte de l'offre de Monsieur et Madame HABBANI Abdelhafid,
- décider de leur attribuer le lot n° 13 en accession libre, d'une superficie de 527 m<sup>2</sup>, pour un prix global de 50 409,13 € T.T.C. (T.V.A sur marge comprise), frais d'acte à intervenir en sus à la charge des acquéreurs
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer, au nom de la Ville de Blois, tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe du lotissement communal "Le Clos de la Maçonnerie".

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-327</b>	<b>FONCIER</b> – Acquisition par la Ville de Blois auprès du syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 14/16 Grand Degrés Saint Louis à Blois, d'un couloir, d'une courette et des escaliers.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- décider d'acquérir auprès du syndicat des copropriétaires de l'immeuble, situé 14/16 Grands Degrés Saint Louis à Blois, le couloir, la courette et les escaliers descendants aux caves, qui appartiennent aux parties communes de l'immeuble, d'une superficie totale d'environ 20 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage, pour un montant de 300,00 €,
- dire que les frais d'acte, d'arpentage et de modification de l'état descriptif de division seront à la charge de la Ville de Blois,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer, au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant,
- dire que la dépense sera inscrite au budget 2016.

**Décision : à l'unanimité**

<b>N° 2015-328</b>	<b>FONCIER</b> – Boulevard Eugène Riffault n° 16 - Déclassement partiel du domaine public communal - Cession d'une emprise sur laquelle se situe un bâtiment, issue du domaine public déclassé, à Madame et Monsieur BELIGNE.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- procéder au déclassement du domaine public communal d'une emprise de 20 m<sup>2</sup>, selon le plan de

déclassement, dressé par les services techniques municipaux,  
- décider de la désaffectation de l'usage public de ladite emprise,  
- approuver la cession à Madame et Monsieur BELIGNE de cette emprise, sur laquelle se situe un bâtiment, pour un prix de 3 500,00 €, frais de division compris,  
- dire que les frais d'acte, en sus, seront à la charge de Madame et Monsieur BELIGNE,  
- dire que la recette sera imputée sur le budget 2016,  
- autoriser le Maire ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires afférentes à la réalisation de cette cession, ainsi qu'à signer, au nom de la Ville, tous les actes et pièces s'y rapportant.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-329</b>	<b>FONCIER</b> – Rue du Cavalier à Blois - Acquisition auprès de TERRES DE LOIRE HABITAT d'une emprise pour l'installation d'un point Tri.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver l'acquisition à l'euro symbolique auprès de TERRES DE LOIRE HABITAT, d'une superficie d'environ 285 m<sup>2</sup>, sous réserve d'arpentage, à prendre sur la parcelle cadastrée AS 261, située rue du Cavalier à Blois,  
- dire que les frais d'acte et de division seront partagés à parts égales entre la Ville et TDLH,  
- dire que cette vente sera soumise à l'approbation du conseil d'administration de TDLH le 15 décembre prochain,  
- dire que les domaines ont été sollicités et ont rendu leur évaluation le 21 septembre 2015,  
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette acquisition, ainsi qu'à signer au nom de la Ville, tous actes et pièces s'y rapportant,  
- dire que la dépense sera imputée sur le budget 2016.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-330</b>	<b>DEVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> – Calendrier 2016 des ouvertures des commerces le dimanche - Modification de l'article L.3132-26 du code du travail.
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- approuver, suite à la modification de l'article L 3132-26 du code du travail, le calendrier suivant des ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2016 :

\* Dimanches 10 janvier 2016, 26 juin 2016, le 28 août 2016, le 27 novembre 2016, les 4, 11 et 18 décembre 2016.

\* Concessions automobiles : 17 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-331</b>	<b>CULTURE TOURISME</b> – Acceptation de dons d'œuvres - Demande de subvention auprès de l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des Affaires Culturelles du Centre) et de la Région Centre-Val de Loire pour la restauration d'œuvres.
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter l'ensemble des donations faites par la Société des Amis du château et des musées de Blois au profit de la Ville de Blois,  
- solliciter des subventions au taux le plus élevé possible, auprès de l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de la Région Centre-Val de Loire.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-332</b>	<b>CULTURE TOURISME</b> – Service Ville d'Art et d'Histoire – Demande de subvention 2016 auprès de l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des Affaires Culturelles du Centre Val-de-Loire)
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser l'ensemble des actions de valorisation du patrimoine dans le cadre de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire,  
- solliciter auprès de l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val-de-Loire) une subvention à hauteur de 12 000 €,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ces actions.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-333</b>	<b>CULTURE TOURISME</b> – Service Ville d'art et d'histoire. Secteur sauvegardé : programme de manifestations 2016 et demande de subvention auprès de l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre Val-de-Loire)
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser l'ensemble des actions programmées pour les 20 ans du secteur sauvegardé,
- solliciter auprès de l'État, Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre Val-de-Loire) une subvention la plus élevée possible,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ces actions.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-334</b>	<b>EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS</b> – Signature d'une convention partenariale entre la Ville et le Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA)
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention objet de la présente délibération,
- autoriser le versement des recettes sur le budget principal à l'article 7478.

**Décision : à la majorité avec 39 voix pour et 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)**

---

<b>N° 2015-335</b>	<b>EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS</b> – Espace Quinière - Convention pour l'organisation et la diffusion d'un spectacle jeune public dans le cadre du festival graine de lecteur 2016
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents,
- autoriser le versement de la somme de 330 € pour l'organisation et la diffusion du spectacle de la Cie 158 : "Dans mon potager" à la Ligue 41.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-336</b>	<b>ACTION CULTURELLE</b> – Pass Culture Tourisme pour les Blésois - Renouvellement
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- accepter le principe du Pass Culture Tourisme délivré gratuitement aux Blésois sur simple présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité jusqu'à la fin de l'année 2020,
- accepter la gratuité d'accès pour les visites du château (visites classiques et expositions gratuites ; visites insolites, exceptionnelles à tarif réduit), de la Maison de la magie, de Blois Ville d'art et d'histoire, du spectacle du son et lumière, du Muséum d'Histoire Naturelle, du Musée de la Résistance et de la Fondation du Doute (gratuité pour le titulaire du PASS et deux enfants de moins de 18 ans)
- accepter les tarifs proposés par les structures partenaires,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à ce dispositif.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-337</b>	<b>ACTION CULTURELLE</b> – Programme d'animations culturelles pendant l'été 2016 - demandes de subvention auprès de la DRAC Centre, de la Région et du Département - recherche de mécénats - marchés
--------------------	--

Le conseil municipal a décidé de :

- solliciter et accepter des subventions ou des participations auprès du département du Loir-et-Cher de la Région Centre et de la DRAC Centre et de mécènes,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout marché, contrat, convention ou autre document

nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-338</b>	<b>ACTION CULTURELLE</b> – Subvention d'équipement à l'Ecole blaise du Cirque
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de décider l'attribution d'une subvention d'équipement de 8 000 € à l'Ecole blaise du cirque pour ces travaux.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-339</b>	<b>CULTURE TOURISME LOISIRS</b> – Maison de la magie - programmation culturelle 2016 - demandes de subventions auprès de l'Etat, ministère de la Culture et de la Communication, direction régionale des affaires culturelles du Centre Val de Loire et de la Région Centre-Val de Loire - recherche de mécénat
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- solliciter et accepter des subventions auprès de l'Etat, ministère de la culture et de la communication (Direction régionale des affaires culturelles du Centre Val de Loire), de la Région Centre Val de Loire et des participations auprès de mécènes,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats et conventions afférents à cette programmation.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-340</b>	<b>SPORTS</b> – Convention de partenariat entre la Ville de Blois et ERDF
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé de :

- autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les contrats, conventions et autres documents relatifs à l'organisation matérielle de la manifestation à passer avec les partenaires privés,
- autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à encaisser au nom de la Ville les recettes issues de ces partenariats, étant précisé que les sommes correspondantes seront inscrites au budget communal.

**Décision : à l'unanimité**

---

<b>N° 2015-341</b>	<b>SPORTS</b> – Convention avec les associations et organismes subventionnés en fonctionnement pour l'exercice 2016
--------------------	---

Le conseil municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions ou avenants à passer avec les associations et organismes subventionnés conformément à la réglementation en vigueur.

**Décision : à l'unanimité**

---

**La séance est levée à 21h05.**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie de Blois – Service des Assemblées - 2ème étage - aux horaires d'ouverture du public.**